Philippines, la Suisse et l'Australie. Ainsi, les pays et les associations avec lesquels le Canada a conclu de tels accords (par exemple la Finlande, la Suède, l'Euratom, l'Espagne et le Japon) s'accroissent ainsi que les débouchés pour la production nucléaire canadienne, sans pour autant ajouter au risque de prolifération nucléaire.

Politique environnementale multilatérale

Le Canada a continué de participer activement à de nombreuses réunions et activités sur l'environnement tenues sous l'égide de l'OCDE, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), du Comité des défis de la société moderne (CDSM) de l'OTAN et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En outre, il a continué à s'intéresser de près à un certain nombre d'organismes internationaux comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'UNESCO et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), ainsi qu'à des accords à composante environnementale comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Le Canada est toujours d'avis que les efforts de coopération internationale dans le domaine environnemental peuvent contribuer grandement à régler les problèmes bilatéraux, notamment les pluies acides, et multilatéraux, comme par exemple la destruction de la couche d'ozone, la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, l'élimination des déchets nuisibles et la pollution des mers. Dans ce contexte, les réunions et les activités suivantes ont revêtu un intérêt tout particulier.

La réunion, à un échelon élevé, sur les produits chimiques, tenue en mai par le Comité de l'environnement de l'OCDE — que préside le Canada — a représenté une étape importante en vue d'une harmonisation des politiques nationales de contrôle des substances chimiques à l'intérieur de la zone OCDE. Le Canada attache beaucoup d'importance aux effets des substances chimiques sur la santé et l'environnement ainsi qu'à l'harmonisation internationale des mesures de contrôle de ces effets.

Le Canada participe activement à la recherche et à la mise en commun des données recueilies au sein de la CEE conformément aux dispositions de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance signée en 1979 par la plupart des membres de la CEE ainsi que par le Canada. Cette Convention est le premier instrument international visant à réduire les pluies acides causées par le transport des polluants au-delà des frontières nationales.

Dans le domaine du droit international de l'environnement, le Canada a été à l'origine, au sein du PNUE, d'une initiative qui a mené à une décision de convoquer une réunion à un échelon élevé sur le droit de l'environnement. Cette réunion, qui doit se tenir en septembre 1981, vise à identifier les lacunes du droit de l'environnement aux niveaux mondial et régional et à stimuler son élaboration. Une réunion consultative s'est tenue au Canada en novembre dans le cadre du processus préparatoire à la réunion de septembre 1981.

Le Canada a continué de participer activement aux travaux du Comité des défis de la société moderne (CDSM). Le ministre de l'Environnement a participé en novembre à une réunion ministérielle informelle du CDSM qui a permis de passer en revue les positions environnementales des pays membres sur des questions d'actualité.

Politique scientifique

Les activités scientifiques du gouvernement fédéral à l'échelle internationale visent principalement à assurer que le Canada se taille une place parmi l'avant-garde des pays industrialisés et technologiquement avancés. Il poursuit cet objectif de diverses manières, notamment par des échanges d'information, des visites d'experts et des projets de recherche en collaboration avec d'autres nations — activités parrainées par le ministère des Affaires extérieures en coopération avec le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie et d'autres ministères et organismes à vocation scientifique.

Les efforts se sont poursuivis pour promouvoir les activités de recherche et de développement au Canada et pour trouver des moyens d'appuyer les programmes nationaux par des actions internationales. Des progrès ont été réalisés dans la promotion d'activités conjointes avec la Communauté européenne (CE) et quelques pays, dont les États-Unis, la France, le Japon et l'Allemagne, avec certains desquels le Canada a tenu des réunions importantes. En ce qui concerne les sciences de l'Arctique, des progrès ont été réalisés avec les États-Unis, mais non avec l'URSS. D'ailleurs, l'invasion de l'Afghanistan et la répression croissante des scientifiques soviétiques dissidents ont entraîné la suspension des échanges scientifiques canado-soviétiques. Sur le plan multilatéral, bien que ces derniers événements aient eu une influence négative sur le forum scientifique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Canada a participé activement et contribué à son succès relatif. Le Canada a également été actif au sein de divers autres organismes comme le Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE, le Comité scientifique de l'OTAN, le groupe des Conseillers supérieurs auprès des gouvernements de la CEE en matière de science et de technique, l'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau et le Conseil des sciences du Commonwealth.

Les relations du Canada avec le tiers monde ont été un autre grand sujet de préoccupation. Un certain nombre d'accords entre institutions, liés à la science, ont été conclus avec des pays en développement, y compris deux accords avec la Chine. Le Canada a également participé activement aux travaux du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, créé pour poursuivre le travail engagé à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD), tenue en 1979. Le Canada a déposé à la Conférence divers projets de programme de travail que le Comité intergouvernemental a pris en considération.